

Novembre 2014

SDU-13 FSU

du Conseil Général des Bouches du Rhône

Bureaux A 2042, 2043, 2044, 2045

Tél : 04.13.31.19.61. Fax : 04.13.31.19.69.

Courriel : sdu13@cg13.fr — Blog : <http://sducg13.hautetfort.com/>

Spécial élections professionnelles 2014



édito

Le 4 décembre prochain les assistants familiaux comme tous les agents du Conseil Général 13 éliront leurs représentants du personnel au Comité Technique. Le nombre de voix obtenues au Comité Technique permettront de désigner le nombre de délégués au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT).

La FSU présentera à ces élections des candidats motivés et représentatifs de votre métier. Notre volonté est d'être au plus près de votre quotidien professionnel afin d'être en mesure de défendre vos droits et vos acquis et améliorer vos conditions de travail, votre carrière et votre pouvoir d'achat.

Notre expérience syndicale et notre connaissance de l'institution nous permettent d'être « *force de proposition* » mais aussi quand c'est nécessaire, d'aborder avec l'administration et les directions des situations individuelles et de défendre des dossiers difficiles.

Vous trouverez dans ce journal, le bilan des actions menées avec la FSU par les assistants familiaux qui vous représentent.

Le Bureau Syndical

Sommaire

Page 1 :
Edito

Page 2 :
Interview d'Evelyne
RIPOLL : ASFAM sur le
secteur d'Arles

Page 3 :
Actualités syndicales

Page 4 :
Pourquoi il faut voter
FSU le 4 décembre

Le 4 décembre : je vote FSU !

Trois questions posées à Evelyne Ripoll Assistante Familiale sur le secteur d'ARLES



En quoi les assistants familiaux sont-ils concernés par les élections professionnelles du 4 décembre ?

« S'appuyer sur un syndicat comme la FSU, permet d'avoir une vision plus large du secteur de l'enfance, l'occasion de se retrouver avec les professionnels avec lesquels nous travaillons au quotidien sur une mission commune. Tout ceci pour mieux se faire entendre, agir et améliorer nos conditions de travail et d'exercice ».

« Les assistants familiaux relevant du droit privé sont présents avec leur syndicat FSU au comité de concertation. En effet, grâce à la ténacité du syndicat FSU nous avons obtenu en 2008, la création cette instance où siègent un élu, l'administration, les services concernés par le placement familial, des assistants familiaux et leurs syndicats. Là, se traitent les questions ayant trait au métier des ASFAM allant de l'agrément, à l'emploi, et en passant à la question des retraites ».



Quel bilan tire-tu des six années de mandat avec la FSU?

« Malgré quelques avancées dans la loi de 2005, nous constatons tous les jours que le métier d'assistant familial reste précaire. Aussi nous avons eu à cœur d'améliorer les conditions d'exercice et nous nous avons pu obtenir des avancées concrètes telles que :

- Maintien du salaire en cas de suspension d'agrément,
- les congés pour événements familiaux,
- une prime d'ancienneté,
- l'accès à la prise en charge de la mutuelle.

A la FSU nous travaillons aussi sur la qualité du travail, et la reconnaissance de l'assistant familial comme membre à part entière de l'équipe enfance. Nous avons après de nombreuses interventions, obtenu un accès facilité dans les MDS, la présence systématique aux synthèses des enfants placés. Nous accompagnons aussi individuellement des ASFAM pour les soutenir et si nécessaire intervenir dans des situations complexes ».

Selon toi quels chantiers restent en cours de négociation ?

« Nous continuons à revendiquer :

- ▶ la revalorisation des indemnités versées aux enfants,
- ▶ une véritable prime d'ancienneté allant jusqu'à un 13^{ème} mois ,
- ▶ l'amélioration de l'emploi des ASFAM au plus près des besoins des enfants avec un service de placement familial renforcé en personnels,
- ▶ la prise en charge des jeunes majeurs au plus près de la réalité,
- ▶ la présence d'un assistant familial dans la commission d'agrément comme prévu par la loi.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour réduire la précarité du métier, accroître la reconnaissance et la prise en compte de la parole de l'ASFAM.

Avec la FSU, la priorité est de trouver des voies et des solutions qui servent l'intérêt bien compris des assistants familiaux et aussi celui des enfants confiés. C'est pour cela que nous sommes prêtes à continuer dans un nouveau mandat, avec toute l'énergie et les convictions nécessaires ».



Prime (de fin d'année)

Entre la demande d'une prime de fin d'année, comme pour l'ensemble des personnels du Conseil Général 13 et la revalorisation de la prime d'ancienneté déjà en place, le Conseil Général 13 a choisi de faire un mix des deux propositions et finalement a pris une délibération qui stipule :

« Un complément de rémunération pour les assistants familiaux ayant 3 mois d'ancienneté sur la base de 380 € brut. Ce complément sera versé une fois par an en décembre ».

La Prime de 380 Euros brut sera versée en décembre à tout ASFAM ayant une ancienneté de 3 mois. Cette prime devrait être versée tous les ans. La FSU ne peut qu'approuver cette mesure qui améliore le pouvoir d'achat.

Cependant nous continuerons à revendiquer une véritable prime d'ancienneté progressive allant jusqu'à un 13^e mois pour les plus anciens. Ceci afin de corriger le manque de déroulement de carrière chez les ASFAM!!!

Comité de concertation

Le prochain comité de concertation aura lieu le jeudi 11 décembre après-midi.

M. AMIEL quitte la présidence de cette instance et c'est Mme BOURCET-GINER qui le remplacera jusqu'en mars 2015 ; date des élections cantonales qui verra le renouvellement des élus du Conseil Général 13.

Aucune nouvelle question ne devrait être abordée, seulement des réponses à des questions restées en suspens.

Nous attendons pour ce comité de concertation les résultats de l'étude sur la revalorisation des indemnités versées à l'enfant.



Droit des enfants

Récemment, la défense des droits des enfants a été primée par l'attribution du prix Nobel de la Paix à deux personnes fortement impliquées : une jeune pakistanaise de 17 ans et demi et un indien de 60 ans. Elle, engagée contre l'extrémisme religieux et pour la scolarisation des filles, lui pour son combat contre le travail des enfants.

Ce prix récompense leur combat contre l'oppression des enfants et des jeunes et pour le droit de tous les enfants à l'éducation.

Dans notre pays, notre département, il reste encore beaucoup à faire pour que la Protection de l'Enfance réponde aux exigences du droit des enfants. Au fil des ans, des progrès ont été fait mais il est du devoir de chacun selon sa place, de rester vigilant pour que tous les enfants soient protégés, éduqués, accompagnés pour devenir les citoyens de demain.

La FSU prend toute sa place dans ce débat et en particulier dans les instances paritaires du Conseil Général 13.



Le 4 décembre : je vote FSU !

Le 4 décembre il faut voter pour la FSU !



Parce que votre vote fait notre force. Parce que depuis des années nous vous défendons. La FSU est un syndicat de terrain attaché à son indépendance et qui défend tous les agents. Notre efficacité est liée à notre conception du syndicalisme. Avec les usagers, les personnels, les syndicalistes FSU entendent défendre, améliorer et démocratiser les services publics : Notre bien commun, notre richesse !

**Le 4 décembre : Votez par correspondance
et faites massivement voter pour la FSU !**

- Parce que nos candidats portent les valeurs d'égalité et de solidarité.
- Parce qu'ils s'opposent à tout ce qui s'apparente au « *favoritisme* » et assurent votre défense contre l'arbitraire.
- Parce qu'ils ont de l'expérience et qu'ils sont formés juridiquement pour mieux vous défendre.
- Parce qu'ils sont sur le terrain et porteurs de vos revendications.
- Parce qu'ils sont convaincus qu'avec votre vote, le dialogue social peut s'améliorer au Conseil Général 13.

Les candidat(es) de la FSU sont impartiaux et déterminés à défendre vos droits. Ils revendiquent la reconnaissance du rôle des instances paritaires.

Attention !

***vous allez recevoir le matériel
de vote par correspondance à
votre domicile.***

Votez par retour de courrier.

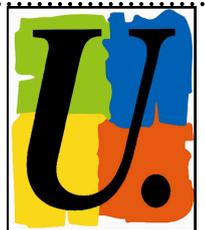


Fiche contact

Je désire :

- rencontrer un représentant du SDU-13 FSU
- adhérer au SDU-13 FSU
- avoir des informations sur mes droits

A renvoyer au :



Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

Tél:

SDU-13 FSU
Bureaux A 2042, 2043, 2044, 2045
Hôtel du Département 13256
Marseille cedex 20
Tél : 04.13.31.19.61
Fax : 04.13.31.19.69
Courriel : sdu13@cg13.fr
Blog : <http://sdug13.hautetfort.com/>